

DECRET N° 2013 -79 DU 19 FEVRIER 2013

portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'Administration Territoriale en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- Vu** la loi n°98-005 du 15 janvier 1999 portant organisations des communes à statut particulier en République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des communes en République du Bénin ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement.
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-448 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Vu** le décret n°2011-886 du 30 décembre 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Formation pour l'Administration Locale en République du Bénin ;
- Sur** proposition du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;
- Le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 26 septembre 2012.



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Formation pour l'Administration Locale (CeFAL) pour une durée de trois (03) ans renouvelable une fois les personnes ci-après désignées :

Président : Monsieur **Eugène AZATASSOU**, représentant du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire ;

Vice-président : Monsieur **Saturnin AGO SOHOU**, représentant de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;

Membres :

- Monsieur **Moussiliou MOUSTAPHA**, représentant du Ministre chargé de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- Madame **Clotilde MENSAH DARBOUX**, représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Madame **Chantal MAYAKI YAYA NADJO**, représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur **Comlan NANI**, représentant du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Cultes ;
- Monsieur **Hyacinthe YASSINGUEZO**, représentant du Ministre de la Reforme Administrative et Institutionnelle ;
- Monsieur **Aboubakari SERO YERIMA**, représentant des Associations des Communes du Borgou (ADECOP) et de l'Alibori (APIDA) ;
- Monsieur **Simba KASSA BIO KOUAGOU**, Représentant des Associations des Communes de l'Atacora et de la Donga (ACAD) ;
- Monsieur **Antoine AFFOKPOFI**, Représentant l'Association des Communes du Zou et des Collines ;
- Monsieur **Joseph A. ANANI**, représentant l'Association des Communes du Mono-Couffo ;
- Monsieur **Georges S. NOUNAGNON**, Représentant de l'Association des Communes de l'Ouémé et du Plateau ;
- Monsieur **Michel Momo HINDEME** représentant de l'Association des Communes de l'Atlantique et du Littoral.

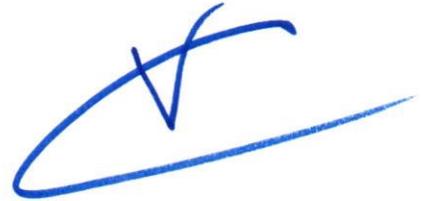
✓

CA

Article 2 : Le Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre chargé de la Coordination de L'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Le Ministre de la Décentralisation, de la
Gouvernance Locale, de l'Administration
et de l'Aménagement du Territoire,



Jonas GBIAN



Raphaël EDOU

Ampliations : PR 6 SGG 2 AN 4 CC 2 CS 1 CES 1 HAAC 1 HCJ 1 PM/CCAGEPPPDDS 4 MDGLAAT 4 MEF 1 AUTRES MINISTERES 24 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN 3 GCONB-DGCST-INSAE-IGE 4 ANCB 1 ASSOCIATIONS REGIONALES DES COMMUNES 6 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-UNIPAR 3 INTERESSES 13 JO 1 ARCHIVES 4